

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 MARS 2018

Le 20 mars 2018 à 20h le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique DROUET, Maire.

Etaient présents : Patrick BREBION, Laurent COEURET, René COSNARD, Peggy MAILLARD, Sonia QUENTIN, Christelle COLAS, Joël DEROUIN, Sébastien MORTIER

Date de convocation : 16 mars 2018

Date d'affichage des décisions : 21 mars 2018

René COSNARD a été élu secrétaire

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2018

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 22 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION COMMUNE ET ASSAINISSEMENT 2017

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de la Commune, et du Service Assainissement de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que les comptes de gestion pour la Commune, et pour l'assainissement, dressés pour l'exercice 2017 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2. VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune et du service d'assainissement 2017 par chapitre.

Monsieur le Maire se retire pour l'approbation des comptes administratifs par les membres du Conseil Municipal.

Mr Patrick BREBION fait procéder au vote des deux comptes administratifs.

1 – Compte Administratif de la commune 2017

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	INTITULE	CA 2017	COMPTE	INTITULE	CA 2017
011	Charges à caractère général	34 497,09	13	Atténuation de charges	421,30
014	Atténuation de produits	8 189,00	70	Produits de services	4 463,50
012	Charges de personnel	43 222,87	73	Impôts et Taxes	74 198,82
65	Autres charges de gestion	45 260,85	74	Dotations et Subventions	71 098,63
66	Charges financières	2 290,37	75	Autres de produits de gestion	5 317,50
67	Charges exceptionnelles	0,00	77	Produits exceptionnels	136,42
42	Opérations d'ordres	8 215,69	TOTAL		155 636,17
TOTAL		141 675,87			

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	INTITULE	CA 2017	COMPTE	INTITULE	CA 2017
16	Emprunts	18 114,03	10	Dotations, fonds divers	19 889,05
20	Immobilisations incorporelles	1 620,00	13	Subventions	6 750,00
21	Immobilisations corporelles	6 430,68	16	Emprunts, cautionnement	735,00
23	Immobilisations en cours	4 912,18	042	Opérations d'ordre	8 215,69
TOTAL		31 076,89	TOTAL		35 589,74

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des présents, approuve le compte administratif de la commune pour l'année 2017.

2 – Compte Administratif du service assainissement 2017

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	INTITULE	CA 2017	COMPTE	INTITULE	CA 2017
011	Charges caractère général	1 824,65	70	Produits de services	5 239,76
66	Charges financières	3 148,25	74	Subvention	6 200,00
042	Opérations d'ordre	10 290,70	77	Produits exceptionnels	0,70
TOTAL		15 263,60	042	Opérations d'ordre	28 360,00
			TOTAL		39 800,46

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
COMPTE	INTITULE	CA 2017	COMPTE	INTITULE	CA 2017
13	Subventions	28 360,00	10	Dotations	22 649,72
16	Emprunts	5 818,01	040	Opérations d'ordre	10 290,70
TOTAL		34 178,01	TOTAL		32 940,42

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et l'unanimité des présents, approuve le compte administratif du service assainissement pour l'année 2017.

3. AFFECTATION DES RESULTATS 2017

1. Affectation du Résultat pour la commune

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	155 636,17
DEPENSES	141 675,87
RESULTAT	13 960,30
REPORT N-1	36 370,76
RESULTAT A AFFECTER	50 331,06

INVESTISSEMENT	
RECETTES	35 589,74
DEPENSES	31 076,89
RESULTAT	4 512,85
REPORT N-1	3 188,47
RESULTAT A AFFECTER	7 701,32

1068 - Versement à la section d'investissement	23 500,00
002 - Excédent Fonctionnement 2017 à reporter	26 831,06
001 – Excédent Investissement 2017 à reporter	7 701,32

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, reporte en fonctionnement 26 831,06€ et verse à la section d'investissement 31 201,32€.

2 – Affectation du Résultat pour le service Assainissement

FONCTIONNEMENT	
RECETTES	39 800,46
DEPENSES	15 263,60
RESULTAT	24 536,86
REPORT N-1	0,77
RESULTAT A AFFECTER	24 537,63

INVESTISSEMENT	
RECETTES	32 940,42
DEPENSES	34 178,01
RESULTAT	-1 237,59
REPORT N-1	-21 799,28
RESULTAT	-23 036,87

1068 - Versement à la section d'investissement	23 036,87
001 – Déficit investissement antérieur 2017 à reporter	- 23 036,87
002 – Excédent antérieur fonctionnement à reporter	1 500,76

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, constate un besoin de financement de 23 036,87 €, verse à la section d'investissement 23 036,87 €, et reporte 1 500,76€ en fonctionnement.

4. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2018 de la commune, et du service d'assainissement par chapitre.

1. Budget primitif commune 2018

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
COMPTE	INTITULE	BP 2018	COMPTE	INTITULE	BP 2018
023	Virt section investissement	581,00	002	Excédent reporté	26 831,06
011	Charges à caractère général	49 300,00	70	Produits de services	2 400,00
014	FNGIR	8 600,00	73	Impôts et Taxes	64 000,00
012	Charges de Personnel	48 400,00	74	Dotations et Subventions	59 500,00
65	Autres Charges de gestion courante	50 100,00	75	Autres produits de gestion	5 999,94
66	Charges financières	1 700,00	77	Produits exceptionnels	0,00
67	Charges exceptionnelles	50,00	TOTAL RECETTES		158 731,00
TOTAL DEPENSES		158 731,00			

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
COMPTE	INTITULE	BP 2018	COMPTE	INTITULE	BP 2018
16	Emprunt	13 735,00	021	Virt Section Fonctionnement	581,00
20	Immobilisations incorporelles	1 800,00	001	EXCEDENT ANTERIEUR	7 701,32
21	Immobilisations corporelles	20 983,00	10	Dotations	28 500,00
020	Dépenses imprévues	0,00	13	Subventions	1 600,68
23	Immobilisations en cours	2 600,00	16	Emprunt, caution	735,00
TOTAL DEPENSES		39 118,00	TOTAL RECETTES		39 118,00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, approuve le budget primitif 2018 pour la commune, équilibré à 158 731,00 € en fonctionnement et à 39 118,00 € en investissement

2. Budget primitif assainissement 2018

DEPENSES FONCTIONNEMENT			RECETTES FONCTIONNEMENT		
COMPTE	INTITULE	BP 2018	COMPTE	INTITULE	BP 2018
023	Virt section investissement	11 219,80	74	Subvention	5 300,00
11	Charges à caractère général	2 650,00	70	Produits de services	5 200,24
65	Autres charges de gestion	250,87	002	Excédent reporté	1 500,76
66	Charges financières	3 000,00	042	Opérations d'ordres	11 760,00
042	Opérations d'ordres	6 640,33	TOTAL RECETTES		23 761,00
TOTAL DEPENSES		23 761,00			

DEPENSES INVESTISSEMENT			RECETTES INVESTISSEMENT		
COMPTE	INTITULE	BP 2018	COMPTE	INTITULE	BP 2018
002	DEFICIT ANTERIEUR	23 036,87	021	Virt section fonctionnement	11 219,80
13	Subvention	11 760,00	10	Dotations, Fonds divers	23 036,87
16	Emprunt	6 100,13	040	Opérations d'ordres	6 640,33
23	Immobilisations en cours	0,00	TOTAL RECETTES		40 897,00
TOTAL DEPENSES		40 897,00			

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, approuve le budget primitif 2018 pour le service Assainissement, équilibré à 23 761,00 € en fonctionnement et à 40 897,00 € en investissement.

5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS A INSCRIRE AU BUDGET COMMUNE 2017

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, les demandes de subventions reçues.

ADAPT (Arche de Saint Saturnin)	100 €
Solidarité Paysans 72	100 €
Association Crocs Blancs Sarthois	150 €
FDGDON de Tresson	100 €

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, adoptent la répartition des subventions communales comme ci-dessous :

6. VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

Mr le Maire propose au Conseil Municipal une discussion sur l'évolution du taux des quatre taxes et rappelle les taux de 2017

	2017
Taxe habitation	21.49
Taxe foncière (bâti)	17.07
Taxe foncière (non bâti)	25.50
CFE (cotisation foncière des entreprises)	18.17

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les bases d'imposition 2017, 8 pour et un contre, décide d'augmenter de 1% les taxes directes locales pour l'année 2018, à savoir :

Taxe d'habitation	21.70	Taxe foncière bâtie	17.24
Taxe foncière non bâtie	25.76	CFE supprimée	

7. COMMUNAUTE DE COMMUNES – MODIFICATION DE STATUTS - ADHESIONS

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal :

- la procédure de modification des statuts de la Communauté de Communes du 15 février 2018 afin de rajouter un article qui n'avait pas été repris dans l'arrêté préfectoral de fusion et permettant de décider de son adhésion à un syndicat sans repasser par une consultation de ses 23 communes.
- la demande d'adhésion de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien au syndicat mixte du Scot du Pays du Mans, l'extension du périmètre du Scot du Pays du Mans au territoire du Gesnois Bilurien, soit 23 communes en plus, et la délégation de la compétence PCAET au syndicat ;
- la demande d'adhésion de la communauté de communes Le Gesnois Bilurien au Syndicat du bassin de la Sarthe, syndicat mixte ouvert issu de la transformation de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, émet un avis favorable sur ces trois demandes.

8. PERSONNEL – REMPLACEMENT CONGE MALADIE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de remplacer Mme LEGRAND durant son congé maladie, pour le ménage de la mairie et la gestion des locations de la salle, du 20 mars au 30 avril 2018.

Le conseil, Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents,

- autorise le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84.53 du 26.1.1984 modifiée et pour faire face au besoin précité, un agent non titulaire à temps non complet, au grade d'adjoint technique de 2^e classe, 5h en mars 2018 et 10h mensuelle du 1^{er} au 30 avril 2018 et que la rémunération de l'agent non titulaire s'effectuera par référence à l'indice brut 347
- autorise en conséquence le maire à signer l'arrêté d'engagement dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

9. ENQUETE PUBLIQUE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit rendre un avis sur la demande d'autorisation présentée par l'EARL ARMAINE, en vue de l'extension d'un élevage porcin se situant au lieu-dit »le bois clair » sur la commune d'Evailly et suivant le dossier reçu en mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, émet un avis favorable à la demande de l'EARL ARMAINE concernant sa demande d'extension d'un élevage porcin se situant au lieu-dit »le bois clair » sur la commune d'Evailly.

10. QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de la Société ELANCITE pour un radar pédagogique de vitesse pour un montant de 990,60€ TTC pour 3 semaines de location.

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite.

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal le devis de la Société REX ROTARY pour la location d'un système de sauvegarde automatique et de cryptage des données informatiques, selon la nouvelle réglementation européenne entrant en vigueur le 25 mai 2018. Ce devis s'élève à 624€ par an.

Après discussion le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à ce devis, et demande à Mr le Maire de se renseigner pour l'achat de ce genre de matériel plutôt que la location.

La séance est levée à 22h

BREBION Patrick	
COEURET Laurent	
COLAS Christelle	
COSNARD René	

DEROUIN Joël	
DROUET Dominique	
MALABRY Peggy	
MORTIER Sébastien	
QUENTIN Sonia	